

**Séance du Conseil Municipal de la commune de Val-de-la-Hune
Procès-verbal du 31 mars 2026**

Date de convocation 26/03/2026	L'an deux mille vingt-six le trente et un mars à vingt heures, Le conseil municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la salle municipale « Le Colibri », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent BARRAIS, Maire.
Date d'affichage de la convocation 26/03/2026	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs Julien ALETON, Vincent BARRAIS, Elodie BILLON, Olivier DESPINS, Eugénie ESPADA, Frédéric FAUQUE, Joël GILLES, Daniel GREMY, Danielle GRIGNON, Arnaud HERDT, Benoît HULIN, Jean-Yves LAUDE, Jean-François LE BIHAN, Maxence LECHAT, Karine L'HOTELLIER, Sonia NIQUEUX, Viviane PAPIN, Thierry POMME-REUL, Claudia POUSSIN, Isabelle PORTEBOEUF, Patricia RAIMBAULT, Géraldine SEMOND, Magalie TAUPIN.
Date d'affichage et de publication 09/04/2026	Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : / Assistaient également à la séance, Cécile LEVILAIN, secrétaire générale. A été élu secrétaire de séance : Julien ALETON

1-Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Création des commissions municipales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

De créer neuf commissions comme suit :

- 1-Commission assainissement, composée de 9 membres
- 2-Commission affaires scolaires/jeunesse, composée de 10 membres
- 3-Commission travaux/bâtiments communaux/accessibilité, composée de 12 membres
- 4-Commission voirie/signalisation, composée de 9 membres
- 5-Commission culture/patrimoine, composée de 11 membres
- 6-Commission cimetière, composée de 9 membres
- 7-Commission sécurité/communication, composée de 11 membres
- 8-Commission vie associative/aménagement espaces verts, composée de 10 membres
- 9-Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS), composée de 9 membres

Monsieur le Maire rappelle que ces commissions sont composées uniquement de conseillers municipaux. Monsieur le Maire peut autoriser la participation d'une personne extérieure non élue si cela représente un intérêt dans le cadre des travaux d'une commission.

Monsieur le Maire propose d'échanger sur le rôle de chacune de ces commissions.

1-Commission assainissement :

Jean-Yves Laude explique que cette commission a vocation à suivre le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune et notamment le suivi technique de la station d'épuration.

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus du choix du conseil municipal de lancer à nouveau une consultation pour une délégation de service public, le contrat actuel arrivant à son terme en fin d'année.

Sonia Niqueux demande si la gestion en DSP est obligatoire.

Vincent Barraix répond que c'est le choix qui a été fait par le conseil car c'est un domaine très technique qui nécessite d'avoir des compétences particulières et des outils. En DSP le risque est délégué au concessionnaire ainsi que le bon fonctionnement, la facturation au usagers etc...

Jean-Yves Laude indique que la commune est accompagnée par le cabinet Gétudes dans le cadre de la rédaction du nouveau cahier des charges de la DSP. Le conseil pourra se prononcer sur les résultats de cette consultation et envisager un autre mode de gestion si celle-ci était infructueuse.

La séance est perturbée par une administrée, Madame Denise Baille, qui interpelle le Maire concernant un problème de taille de haie. Monsieur le Maire lui demande de ne pas intervenir en séance de conseil municipal. Celle-ci lui demande de prendre acte qu'elle a une reconnaissance de handicap et qu'elle n'est pas en mesure de tailler sa haie.

Monsieur le Maire lui rappelle, de nouveau, que le personnel communal ne peut pas intervenir pour son compte personnel. L'administrée quitte la salle de conseil, la séance peut reprendre. Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il lui avait donné les coordonnées d'entreprises privées qui pouvaient réaliser ses travaux de coupe de haie, ceux-ci restant à la charge des propriétaires dans une agglomération, contrairement au broyage annuel réalisé hors agglomération.

2-Commission affaires scolaires/jeunesse :

Jean-François Le Bihan explique que cette commission a vocation à s'intéresser à la restauration scolaire et aux relations avec le prestataire qui fournit les repas. Il y aura aussi un travail à mener sur l'organisation de deux services sur l'école de Volnay quand il n'y aura plus qu'un seul site.

Les membres de la commission sont également associés aux échanges avec l'équipe enseignante.

La commission a également un rôle de relai avec la commission jeunesse de la communauté de communes et peut proposer des projets, notamment dans le cadre du dispositif « argent de poche ».

3-Commission travaux/bâtiments communaux/accessibilité :

Vincent Barraix explique qu'il y aura le suivi des travaux, notamment ceux de l'école mais aussi des logements communaux. Une réflexion sera également à mener sur la destination des bâtiments, comme l'ancienne école de Saint-Mars de Locquenay par exemple.

4-Commission voirie/signalisation :

Jean-Yves Laude indique que cette commission étudiera les travaux à faire sur les routes, les chemins communaux et ruraux. Il s'agit également d'étudier les réclamations, les devis, la préparation des travaux. Il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine. En 2025, une enveloppe budgétaire de 100 000 € avait été prévue pour ces travaux.

5-Commission culture/patrimoine :

Patricia Rimbault explique que l'église de Saint-Mars de Locquenay vient d'être inscrite au monuments historiques, suite à l'inventaire réalisé par un architecte du patrimoine. Jusqu'ici seules les peintures étaient classées. Il faudra donc travailler sur cet inventaire pour voir quels travaux pourront être engagés en premier et rechercher des subventions.

La commission pourra s'intéresser à l'ensemble du patrimoine de la commune et également à la culture. Aujourd'hui la commune organise un concert de jazz. Les soirées jeux seront à redynamiser. Des projets de valorisation des chemins de randonnée sont également à travailler.

6-Commission cimetière :

Patricia Rimbault explique que cette commission devra travailler sur les deux cimetières et notamment établir un règlement, suivre l'entretien des espaces, lancer les procédures d'abandon ou de relevage mais également poursuivre le repérage des sépultures.

7-Commission sécurité/communication :

Frédéric Fauque indique qu'en termes de sécurité des connexions se feront avec la commission voirie au niveau de la sécurité routière.

La sécurité est également à suivre pour la mise à jour du plan de prévention des entreprises, pour la SNEG par exemple qui intervient en prestation de ménage à l'école de Volnay, ou du PPMS, plan particulier de mise en sûreté, en lien avec la commission affaires scolaires pour la sécurité à l'école, notamment avec les exercices anti intrusion.

Concernant la communication il y a un travail à commencer très tôt pour construire le bulletin municipal.

8-Commission vie associative/aménagement espaces verts :

Danielle Grignon explique que cette commission sera le relai des associations pour les demandes de subvention, pour la gestion des salles et également pour les fêtes et cérémonies et l'aménagement des espaces verts en lien avec les agents communaux

9-Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Frédéric Fauque rappelle que l'élaboration du Plan communal de sauvegarde est en cours. C'est un volet de la sécurité obligatoire lié à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Ce plan fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

3-Désignation des élus membres des commissions municipales

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne les membres de ses commissions comme suit :

1-Commission assainissement, composée de 9 membres

Vincent Barraix de droit, Patricia Rimbault, Jean-Yves Laude, Elodie Billon, Thierry Pommereul, Joël Gilles, Maxence Lechat, Benoît Hulin, Daniel Grémy.

2-Commission affaires scolaires/jeunesse, composée de 10 membres

Vincent Barraix de droit, Jean-François Le Bihan, Danielle Grignon, Frédéric Fauque, Elodie Billon, Claudia Poussin, Sonia Niqueux, Eugénie Espada, Karine L'Hôtelier, Isabelle Porteboeuf.

3-Commission travaux/bâtiments communaux/accessibilité, composée de 12 membres

Vincent Barraix de droit, Frédéric Fauque, Jean-François Le Bihan, Arnaud Herdt, Géraldine Semond, Joël Gilles, Eugénie Espada, Maxence Lechat, Karine L'Hôtelier, Olivier Despins, Isabelle Porteboeuf, Daniel Grémy.

4-Commission voirie/signalisation, composée de 9 membres

Vincent Barraix de droit, Jean-Yves Laude, Frédéric Fauque, Julien Aleton, Arnaud Herdt, Maxence Lechat, Benoît Hulin, Olivier Despins, Daniel Grémy.

5-Commission culture/patrimoine, composée de 11 membres

Vincent Barraix de droit, Patricia Rimbault, Frédéric Fauque, Jean-François Le Bihan, Claudia Poussin, Thierry Pommereul, Joël Gilles, Magalie Taupin, Olivier Despins, Isabelle Porteboeuf, Daniel Grémy.

6-Commission cimetièrre, composée de 9 membres

Vincent Barraiss de droit, Patricia Raimbault, Jean-Yves Laude, Danielle Grignon, Elodie Billon, Sonia Niqueux, Géraldine Semond, Eugénie Espada, Magalie Taupin.

7-Commission sécurité/communication, composée de 11 membres

Vincent Barraiss de droit, Frédéric Fauque, Danielle Grignon, Elodie Billon, Jean-François Le Bihan, Viviane Papin, Claudia Poussin, Sonia Niqueux, Joël Gilles, Maxence Lechat, Benoît Hulin.

8-Commission vie associative/aménagement espaces verts, composée de 10 membres

Vincent Barraiss de droit, Danielle Grignon, Patricia Raimbault, Viviane Papin, Julien Aleton, Claudia Poussin, Sonia Niqueux, Thierry Pommereul, Géraldine Semond, Karine L'Hôtelier.

9-Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS), composée de 9 membres

Vincent Barraiss de droit, Frédéric Fauque, Patricia Raimbault, Jean-Yves Laude, Danielle Grignon, Elodie Billon, Jean-François Le Bihan, Joël Gilles, Karine L'Hôtelier.

4-Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal, décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste déposée est la suivante :

Vincent BARRAIS, Jean-Yves LAUDE, Maxence LECHAT et Daniel GREMY, membres titulaires
Patricia Raimbault, Frédéric FAUQUE et Thierry POMMEREUL, membres suppléants

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Sont élus à la commission d'appel d'offres à l'unanimité :

Vincent BARRAIS, Jean-Yves LAUDE, Maxence LECHAT et Daniel GREMY, membres titulaires
Patricia Raimbault, Frédéric FAUQUE et Thierry POMMEREUL, membres suppléants

5-Election des membres de la commission de délégation de services publics

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission de délégation de services publics comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal, décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission de services publics.

La liste déposée est la suivante :

Vincent BARRAIS, Jean-Yves LAUDE, Maxence LECHAT et Daniel GREMY, membres titulaires
Patricia Raimbault, Frédéric FAUQUE et Thierry POMMEREUL, membres suppléants

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Sont élus à la commission de services publics à l'unanimité :

Vincent BARRAIS, Jean-Yves LAUDE, Maxence LECHAT et Daniel GREMY, membres titulaires
Patricia Raimbault, Frédéric FAUQUE et Thierry POMMEREUL, membres suppléants

6-Désignation d'un membre élu au Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Val-de-la-Hune adhère au Comité National d'Action Sociale pour la mise en œuvre d'une action sociale à destination du personnel de la commune.

Monsieur le Maire demande qui est intéressé pour représenter la collectivité au sein du CNAS.

Patricia RAIMBAULT propose sa candidature. Elle exerçait déjà cette mission lors des mandats précédents.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De désigner Patricia RAIMBAULT, membre du conseil municipal, en qualité de déléguée élue pour représenter la commune de Val-de-la-Hune au sein du CNAS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est également représentée par Cécile LEVILAIN en tant que déléguée des agents et correspondant du CNAS.

7-Désignation d'un référent déontologue

Monsieur Le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), complété par la loi « Informatique et Liberté » modifiée le 20 juin 2018, est le socle de la réglementation applicable depuis le 25 mai 2018 en matière de traitement de données personnelles. L'ensemble des administrations, entreprises ou associations utilisant des données personnelles sont donc tenues de s'y conformer.

La mutualisation de cette démarche est un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés, tout en capitalisant sur les expériences des collectivités ou établissements publics comparables. C'est pourquoi l'ATESART, dont nous sommes membre, propose de mutualiser son Délégué à la Protection des Données prévu par le règlement européen. C'est le choix qui avait été fait par le conseil précédent et que Monsieur le Maire propose de renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler sa demande d'ingénierie Territoriale à l'ATESART pour la Protection des données personnelles et la mutualisation du délégué prévu par le règlement européen,
- De désigner l'ATESART comme Délégué à la Protection des Données pour le compte de la Commune,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

8-Travaux de l'école de Volnay, lancement de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire présente l'historique et le projet de travaux de l'école de Volnay aux nouveaux élus.

Monsieur le Maire explique qu'avant 2023, l'école de Saint-Mars de Locquenay comptait trois classes et qu'un gros projet de travaux, de l'ordre de 480 000 € HT avait été lancé, avec l'obtention de près de 70 % de subventions.

En 2023, une classe a été fermée. Les élus de Saint-Mars, après concertation avec les élus de Volnay, dans le cadre du projet de commune nouvelle, ont décidé de poursuivre le projet des travaux à l'école de Saint-Mars de Locquenay.

A nouveau en 2025, l'inspectrice d'académie annonce une nouvelle fermeture de classe pour la rentrée de septembre 2026 et demande le rapprochement sur un seul site des écoles de St Mars et Volnay.

Vincent Barraix, en tant que Maire de Saint-Mars de Locquenay a alors proposé de rassembler les deux écoles sur le site de Volnay.

Les élus de Val-de-la-Hune ont consulté les enseignantes qui ont donné un avis favorable à ce projet, ainsi que la population et les parents d'élèves consultés en réunion publique et pour finir, le conseil municipal de Val-de-la-Hune.

Le projet de travaux de l'école de Volnay comprend la réhabilitation de l'existant avec une modification des accès et de la circulation et l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge en périscolaire, ainsi que la construction de deux nouvelles classes. Il y aura ainsi à Volnay 5 classes dont 2 maternelles et 3 élémentaires.

Sonia Niqueux demande comment les services d'urgence pourront intervenir.

Vincent Barrais indique qu'il y a toujours le même accès sur l'avant du bâtiment.

Frédéric Fauque précise qu'une commission de sécurité intervient sur ces questions.

Jean-Yves Laude ajoute que la commune est propriétaire de trois hectares qui jouxtent l'école.

Olivier Despins demande s'il y a une projection sur le nombre d'élèves dans les années à venir.

Jean-François Le Bihan répond que sur les deux à trois prochaines années il devrait y avoir une petite baisse mais celle-ci sera moins forte que sur les deux dernières années où on comptait 10 et 15 élèves en moins.

Vincent Barrais ajoute que c'est pour cela que la commune souhaite réaliser un projet de construction locatif avec Sarthe Habitat.

Daniel Grémy demande si l'implantation de l'extension a pris en compte une possible évolution du nombre d'élèves à l'avenir ?

Vincent Barrais ajoute qu'il y a de la place pour une nouvelle future extension.

Frédéric Fauque ajoute qu'il y a un peu de marge avec ce projet en termes de capacité d'accueil, avant d'envisager une nouvelle extension.

Jean-François Le Bihan ajoute qu'il y a eu jusqu'à 113 enfants à Volnay et que la projection du nombre d'élèves pour la rentrée prochaine est de l'ordre de 100 à 105. Pour la restauration scolaire il y a aujourd'hui 54 enfants à Volnay et 43 à St Mars. Il faudra donc organiser deux services, ce qui a déjà existé à Volnay.

Vincent Barrais présente les plans de l'existant et du projet. Le coût des travaux est estimé à 488 000 € HT, sans les travaux extérieurs, cours, aire de jeux, qui eux sont estimés à 75 000 €.

Daniel Grémy demande si le mode de chauffage va changer.

Vincent Barrais répond que non. Un audit a permis de confirmer que le système de chauffage actuel était suffisamment dimensionné au projet. Le changement de mode de chauffage n'a pas été envisagé car il ne serait pas subventionné dans la mesure où le projet n'atteindrait pas 40 % d'économie d'énergie.

Karine L'Hôtellier interroge sur le problème de fuite de gaz qu'il y a eu il y a quelques semaines.

Vincent Barrais précise qu'il ne s'agissait pas d'une fuite mais d'une panne de la jauge télé relevée qui indiquait une cuve pleine à 95 % alors qu'elle était vide. La forte odeur provenait du mercaptan, gaz présent en fond de cuve.

Daniel Grémy demande s'il y a un contrat de maintenance sur ces équipements.

Vincent Barrais répond que oui, pour le gaz et l'électricité.

Arnaud Herdt demande s'il ne serait pas opportun de fixer un montant maximum de travaux au-delà duquel le projet serait remis en cause.

Vincent Barrais répond que cette décision pourra être prise à l'ouverture des plis suite à la consultation des entreprises.

Daniel Grémy insiste sur le fait qu'il faudra être vigilant sur le suivi, notamment dans le cas de sous-traitance par les entreprises retenues.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux présentés, estimés à 488 000 € HT, hors aménagements extérieurs, pour l'extension et la réhabilitation de l'école de Volnay.

-D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

-Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par un conseiller AXA pour une démarche d'information à destination des habitants concernant la complémentaire santé

individuelle. Il ne s'agit pas d'un contrat collectif mais la commune agit comme informateur, en facilitant la mise en relation entre AXA et les habitants intéressés. La commune reste libre de mettre en place d'autres conventions ou partenariats avec d'autres compagnies d'assurance si elle le souhaite.

Monsieur le Maire ajoute que cette demande avait déjà été formulée lors du précédent mandat et que les élus n'avaient pas souhaité y donner suite.

Arnaud Herdt juge cette question délicate car si un administré rencontre un problème avec AXA, il pourrait se retourner contre la mairie qui les a mis en relation.

Magalie Taupin pense que la commune n'a pas à mettre en relation avec une seule entreprise privée, pourquoi pas d'autres ?

Sonia Niqueux demande également si c'est bien le rôle de la commune.

Monsieur le Maire préférerait qu'AXA loue la salle communale et gère sa présentation aux habitants intéressés sans que la commune soit associée.

Monsieur le Maire fera cette réponse à AXA au nom des membres du conseil.

-Monsieur le Maire informe l'assemblée que la maison D&O de Volnay doit se mettre en relation avec le boulanger du Grand-Lucé pour reprendre la gestion du distributeur de pain de Saint Mars de Locquenay et la fourniture du pain aux écoles et au périscolaire de Val-de-la-Hune.

-Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu du comité des Fêtes de Saint-Mars de Locquenay concernant l'état des portes de l'ancien vestiaire du foot. Il indique qu'une réflexion devra être menée à ce sujet en commission travaux/bâtiments communaux, y compris sur les projets à moyen et long terme concernant ce bâtiment et les autres bâtiments communaux.

-Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de Thomas Vaugeois, agent technique, recruté par voie de mutation par la commune de Soullitré à compter du 13 avril 2026. Il ajoute que ce départ est la conséquence d'une mauvaise entente au sein de l'équipe.

Thierry Pommereul demande s'il sera remplacé.

Jean-Yves Laude répond qu'il n'en est pas question pour le moment.

-Sonia Niqueux a été interpellée par une entreprise de Volnay qui souhaite connaître la règle pour apparaître régulièrement sur la page Facebook de la commune.

Frédéric Fauque répond que les nouvelles entreprises sont présentées à leur création ou installation sur la commune.

Sonia Niqueux ajoute que d'autres communes le font et que la boulangerie de Volnay apparaît régulièrement sur les publications.

Monsieur le Maire répond que l'on pourra regarder comment les autres communes fonctionnent à ce sujet. Pour la boulangerie c'est un peu particulier, il s'agit d'une activité liée par un contrat avec la commune.

-Magalie Taupin demande s'il est possible d'organiser une visite des lieux importants de la commune pour les nouveaux élus ?

Monsieur le Maire répond que ça peut être envisagé un samedi matin.

-Monsieur le Maire indique aux nouveaux élus qu'il ne faut pas qu'ils hésitent à faire remonter des sujets au maire ou aux adjoints pour qu'il y ait une discussion en commission de travail puis une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal le cas échéant.

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal le mardi 12 mai à 20h00 au Colibri à Saint-Mars de Locquenay

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Le Maire,
Vincent BARRAIS

Le Secrétaire de séance
Julien ALETON